

1. Record Nr.	UNINA9910466810303321
Autore	Radi Yannick
Titolo	La standardisation et le droit international [[electronic resource] ] : Contours d'une theorie dialectique de la formation du droit
Pubbl/distr/stampa	Cork, : Primento Digital Publishing, 2013
ISBN	2-8027-3954-9
Descrizione fisica	1 online resource (565 p.)
Collana	Jus Gentium
Disciplina	341.2422
Soggetti	Electronic books.
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di contenuto	Couverture -- Titre -- Collection -- Copyright -- Dedicace -- Preface -- Sigles et abreviations -- 1. « Institutions » internationales -- 2. Societes scientifiques -- 3. References bibliographiques -- 1. Revues et cours -- 2. Editeurs -- Sommaire -- Introduction -- Chapitre preliminaire - Cadre archetypal de la standardisation : l'ordre juridique cooperatif -- Section 1. La double dimension conceptuelle de l'ordre juridique -- Sous-section 1. Une nature institutionnelle -- 1. La fondation societale de l'ordre juridique -- 2. La perennisation societale de l'ordre juridique -- Sous-section 2. Une structure normative -- 1. La position variable de la structure normative -- 2. L'heterogeneite des normes secondaires -- Conclusion -- Section 2. Typologie archetypale des ordres juridiques -- Sous-section 1. L'ordre juridique des societes acephales : la volonte endogene comme modalite de la production du droit -- 1. L'ordre juridique des societes homogenes : le consensus harmonieux comme modalite de la production du droit -- 2. L'ordre juridique des societes heterogenes : le consensus conflictuel comme modalite de la production du droit -- Sous-section 2. L'ordre juridique des societes cephalles : la volonte exogene comme modalite de la production du droit -- 1. L'ordre juridique des societes absolutistes : le decisionnisme arbitraire comme modalite de la production du droit -- 2. L'ordre juridique des societes cooperatives : le systemisme procedural comme modalite de la production du droit -- Conclusion -- PREMIERE PARTIE - L'ideal theory de la standardisation Etude de theorie du droit -- TITRE 1 - Etude de l'application du droit --

1 - Le standard : un concept revelateur de la contribution normative de l'application du droit -- Section 1. Genealogie du concept de standard : des caracteristiques a priori specifiques.

Sous-section 1. Le Mouvement du standard -- 1. L'Ecole du Social Engineering et la genese du Mouvement du standard -- A) Le droit comme administration de la justice -- B) La place du standard dans l'administration de la justice -- 2. L'Ecole de droit compare de Lyon et la perennisation du Mouvement du standard -- A) Le droit vivant -- B) La place du standard dans la vie du droit -- Sous-section 2. Le renouvellement du standard -- 1. Le doyen Hauriou et l'instrument de la police juridique -- A) Le dualisme de la police juridique et du fond du droit -- B) La place du standard dans la police juridique -- 2. S. Rials et l'instrument de l'administration du droit -- A) La definition multidimensionnelle du standard -- B) Le dualisme standard de fond du droit / standard de pure administration du droit -- Conclusion --

Section 2. Analyse du concept de standard : des caracteristiques non specifiques -- Sous-section 1. Une technique de formulation de la regle de droit -- 1. L'indetermination a priori ouverte dans la regle -- A) Les limites normatives de la distinction regle determinee / regle contenant un standard -- B) Les limites systemiques de la distinction regle determinee / regle contenant un standard -- 2. L'indetermination des formes du standard -- A) Le standard comme « syntaxe » de l'administration du droit -- B) Le standard comme « alphabet » du fond du droit -- Sous-section 2. La mesure en termes de normalite -- 1. La complexite de la normalite -- A) L'ambivalence de la normalite -- B) La normativite de la normalite -- 2. Le voile de la normalite -- A) Le dévoilement de la « normativisation » -- B) Le dévoilement de l'equite -- Conclusion -- 2 - La dialectique : un concept fondateur de l'essence procedurale de l'application du droit --

Section 1. L'application circonstanciee du droit -- Sous-section 1. L'indetermination du droit. 1. L'indetermination casuistique -- A) Les modalites d'indetermination du droit -- B) L'indetermination des fins du droit -- 2. La circonscription systemique -- A) La circonscription de l'indetermination casuistique -- B) L'irreductibilite de l'indetermination casuistique --

Sous-section 2. La concretisation du droit -- 1. La concretisation comme objet de la qualification juridique -- A) La determination interactive du fait et du droit -- B) La determination fictive du fait et du droit -- 2. La concretisation comme acte de ponderation juridique -- A) Une balance des interets -- B) Un acte de volonte -- Conclusion --

Section 2. L'application dialectique du droit -- Sous-section 1. La dialectique dans la philosophie aristotelicienne -- 1. L'operation dialectique -- A) L'argument dialectique -- B) L'acte dialectique -- 2. L'activite dialectique -- A) L'activite de la raison -- B) L'activite dialogique --

Sous-section 2. La dialectique dans l'application du droit -- 1. Le raisonnement juridictionnel -- A) Le raisonnement dialectique -- B) La motivation du raisonnement -- 2. La procedure juridictionnelle -- A) Le dialogue des parties au proces -- B) Le dialogue des tribunaux -- Conclusion --

TITRE 2 - Etude de la formation du droit -- 1 - Comprehension de la formation du droit : l'articulation systemique des procedures de creation et d'application --

Section 1. Approche constitutionnelle : une formation regie par la procedure systemique -- Sous-section 1. La separation progressive du pouvoir legislatif -- 1. L'omnipotence du pouvoir legislatif -- A) La preponderance originelle du pouvoir de justice -- B) La consecration du pouvoir legislatif -- 2. L'affaiblissement du pouvoir legislatif -- A) Le demantelement de la fonction legislative -- B) Le fractionnement de l'organe legislatif.

Sous-section 2. L'interactivite dialectique du pouvoir normatif --  
1. Une relation hierarchique entre les organes -- A) Une pyramide normative -- B) Un organe juridictionnel ubiquiste -- 2. Une relation dialectique entre les organes -- A) Une hierarchie enchevtree -- B) Une dialectique systemique -- Conclusion -- Section 2. Approche sociologique : une formation fondee par la procedure systemique --  
Sous-section 1. La regularisation du reel -- 1. La (re)construction du reel -- A) La determination legislative de la realite -- B) La determination juridictionnelle de la realite -- 2. La constitution de regularites -- A) La constitution legislative de regularites -- B) La constitution juridictionnelle de regularites --  
Sous-section 2. Le droit et le polytheisme des valeurs -- 1. La procedure organique comme operateur du jugement de valeur -- A) La legislation comme cadre des valeurs -- B) La jurisdictio comme recontextualisation des valeurs -- 2. La procedure systemique comme garante de la coherence normative -- A) La procedure garante de la « personnalite » normative -- B) La procedure garante du « comportement » normatif -- Conclusion -- 2 -  
Fondation de l'ideal theory de la standardisation : la procedure systemique de formation du droit -- Section 1. Caracteristiques conceptuelles de la standardisation a l'egard de la production du droit --  
Sous-section 1. La dialectique comme essence -- 1. La rationalite procedurale -- 2. La formalisation procedurale --  
Sous-section 2. La coherence normative comme objectif -- 1. La « politique juridique » pour vecteur -- 2. La « composition normative » pour substance --  
Section 2. Liens de la standardisation avec la justice procedurale --  
Sous-section 1. La justice dans la philosophie aristotelicienne -- 1. La metaphysique aristotelicienne -- 2. La philosophie du droit aristotelicienne.  
Sous-section 2. La procedure systemique comme forme contemporaine de la justice -- 1. L'affinite conceptuelle de la standardisation et de la justice -- 2. L'affinite semantique de la standardisation et de la justice -- Conclusion --  
SECONDE PARTIE - La non-ideal theory de la standardisation Etude de droit international -- TITRE 1 - Etude de la non-ideal theory de la standardisation dans les cadres cooperatifs multilateraux -- 1 - Contextualisation institutionnelle : le reequilibrage diachronique des « attitudes » de la societe internationale --  
Section 1. Un ordre coexistentiel regi par la puissance --  
Sous-section 1. Une societe interetatique antagonique -- 1. Une societe d'Etats independants -- A) Le sectarisme des Etats -- B) Le bellicisme des Etats -- 2. Une societe interetatique acephale -- A) Une societe atomisee -- B) Un droit de coexistence --  
Sous-section 2. Un ordre juridique coexistentiel -- 1. Le decisionnisme comme essence de l'ordre juridique -- A) La souveraine volonte comme principe fondateur de l'ordre juridique -- B) La puissance decisionnelle comme principe moteur de l'ordre juridique -- 2. La conflictualite des volentes comme vecteur de la creation du droit -- A) Une creation regie par le conflit des politiques exterieures -- B) Une creation pree des atours de la volonte generale -- Conclusion --  
Section 2. Un ordre cooperatif construit par le dialogue --  
Sous-section 1. Une societe intersubjective dialogique -- 1. Une communaute d'Etats interdependants -- A) Une communaute d'interets -- B) Une communaute de valeurs -- 2. Une societe intersubjective acephale -- A) Une societe coordonnee -- B) Un droit de cooperation --  
Sous-section 2. Un ordre juridique cooperatif -- 1. Le proceduralisme comme essence de l'ordre juridique -- A) La souverainete coordonnee comme principe fondateur de l'ordre juridique.  
B) La coordination procedurale comme principe moteur de l'ordre juridique.

---

## Sommario/riassunto

Cet ouvrage propose une théorie dialectique de la formation du droit : la standardisation. Cette théorie inscrit la réflexion sur la formation du droit dans un cadre conceptuel novateur, caractérisé par le procéduralisme et le systémisme. Ce faisant, elle renouvelle l'approche positiviste classique qui envisage la création du droit statiquement, par le prisme des sources. Cette nouvelle théorie permet de penser la formation du droit dans un archétype idéal, l'ordre juridique coopératif, et est ici étudiée à l'égard de deux ordres coopératifs contemporains : les ordres juridiques nationaux et

---